

# PROCES VERBAL DE CONSTAT



**Franck LEBOUCHER – Damien MAYNIE – Rodolphe MORANT**  
*Commissaires de Justice associés*

**99 boulevard Sadi Carnot – 32000 AUCH**  
**Tel : 05.62.05.05.27 / Mail : [etude@cdjauch.fr](mailto:etude@cdjauch.fr)**

**[www.cdjauch.fr](http://www.cdjauch.fr)**

  
**COMMISSAIRES  
DE JUSTICE**

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

**LE MARDI VINGT SIX MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE  
LE JEUDI ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE  
LE SAMEDI TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE**

## **A LA REQUETE DE :**

**La Fédération Départementale des Chasseurs du GERS – Association Loi de 1901 (N°RNA W321001463) – immatriculée sous le numéro 776 979 809, ayant son siège social 530 Route de Toulouse (32000) AUCH, représentée par son Président en exercice, Monsieur Serge CASTERAN, domicilié en cette qualité audit siège.**

## **SUR REQUISITION DE :**

**Monsieur Jocelyn MOREAU, Directeur.**

## **LEQUEL M'EXPOSE QUE :**

L'assemblée générale annuelle de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS** se tiendra le **samedi 13 AVRIL 2024, halle des expositions à EAUZE (32)**.

Cette année, les adhérents vont voter majoritairement en ligne ou par correspondance. Pour ce qui est des votes en ligne, ceux-ci se dérouleront du 3 avril jusqu'au 10 avril 2024.

Il souhaite, afin de préserver les droits de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS**, que la conformité des démarches effectuées en amont de l'AG, notamment en ce qui concerne les votes en ligne, mais également le dépouillement des votes effectués le jour de l'assemblée générale s'effectuent sous contrôle d'un commissaire de justice.

Je suis requis à cet effet.

## **DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Damien MAYNIE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle L.M.A - Franck LEBOUCHER - Damien MAYNIE - Rodolphe MORANT - Commissaires de Justice associés à la résidence d'AUCH, y demeurant 99 Boulevard Sadi Carnot à AUCH (32), soussigné,**

## **CERTIFIE M'ETRE RENDU CES JOURS :**

- **Les 26 mars et 11 avril 2024** : Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs du GERS – Route de Toulouse à AUCH.
- **Le 13 avril 2024** : Halle des Exposition à EAUZE.

## OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

### LE MARDI VINGT SIX MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE

Les dossiers de convocation ayant été adressés aux adhérents, il s'agit de contrôler la cohérence des listes d'émargement des dossiers retournés et le nombre de voix y étant répertoriées.

- **COMMUNE ANTRAS MONSIEUR MAYLIE THIERRY** : Nombre de voix conforme
- **COMMUNE BECCAS CAZAUX ÉRIC** : Nombre de voix conforme
- **COMMUNE DE CASSAIGNE MONSIEUR MOLAS JEAN LUC** : Nombre de voix conforme
- **COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN MONSIEUR BAU GÉRARD ET MONSIEUR BAJON GÉRARD** : Nombre de voix conforme
- **COMMUNE DE LECTOURE MONSIEUR MAGRI STÉPHANE ET BORDON ALDO** : Nombre de voix conforme
- **COMMUNE DE PAVIE MONSIEUR CABANDE ANDRE** : Nombre de voix conforme

La liste d'émargement définitive n'est pas encore arrêtée.

10/04/24 08:21:50											72 / 72	
Liste d'émargement territoriales - Assemblée générale du 13/04/24											Département : 32	
Campagne 2023 - 2024												
Matricule	Commune	Nom du Chasseur / Responsable	Intitulé	Surface	Voix Adhésio	Voix hectares	Fimbres vote	Mandat recus	Total voix	Timbre	Signature	
04466101 S	VIOZAN	DUPRAT HENRI	Société de chasse de Viozan	278.00	1	5			6			
<b>Total du département</b>				<b>518 869.34</b>	<b>491</b>	<b>10 175</b>	<b>4 193</b>	<b>0</b>	<b>14 838</b>			

Nombre total de voix exprimables

## LE JEUDI ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

Une seule enveloppe d'un vote par correspondance a été retournée. Cette enveloppe a été adressée directement en notre étude, conformément aux modalités prévues.

Cette enveloppe est dépouillée et les 7 voix qu'elle comporte seront rajoutées au cumul des votes électroniques.

Les votes en ligne ont été clôturés le 10 avril à 23h59.

Le nombre total de voix exprimées est de 7762 auquel il convient de rajouter les 7 voix exprimées dans le vote par correspondance.

ch, le mercredi 27 mars 2024

### Registre des votants

#### Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire


02/04/2024 23:59 au 10/04/2024 23:59

**Scrutin clos**  
Saison 2023 - 2024

nom	Vote	Voix
KANDRE	05/04/2024 20:16	1
D	03/04/2024 08:04	13
ND	08/04/2024 16:41	30
LOUIS	09/04/2024 08:46	1
PIERRE	04/04/2024 22:09	14
MARC	09/04/2024 20:08	1

**6 votants chasseur pour 60 voix**

**215 votants pour 7 762 voix**



## LE SAMEDI TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

A l'ouverture de l'assemblée générale, je remets au Président une enveloppe contenant les résultats des votes. Ces derniers sont en suivant promulgués par Monsieur Jocelyn MOREAU et se révèlent êtres les suivants :

**TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 216 votants pour 7769 voix exprimées  
(215 votants en ligne (7762 voix) + 1 votant par courrier (7 voix))**

**NOMINATION D'UN BUREAU : « POUR » avec 6676 voix**

Nomination d'un bureau		
POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
6669	534	559
6676	534	559

**APPROBATION PV DU 15.04.2023 : « POUR » avec 6485 voix**

### Approbation PV 15 04 2023

POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
6478	430	854
6485	430	854

**RAPPORT D'ACTIVITES : « POUR » avec 6781 voix**

Rapport d'activités		
POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
6774	374	614
6781	374	614

APPROBATION COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 30.06.2023 : « **POUR** » avec 6506 voix

Approbation comptes annuels exercice clos au 30/06/2023		
POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
6499	440	823
6506	440	823

AFFECTATION DES RESULTATS : « **POUR** » avec 5588 voix

Affectation des résultats		
POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
5581	752	1429
5588	752	1429

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE AUX COMPTES : « **POUR** » avec 6331 voix

Quitus aux administrateurs et Commissaire aux Comptes		
POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
6324	427	1011
6331	427	1011

PROMO CHASSE PARRAINAGE ET CHASSE ACCOMPAGNEE : « **POUR** » avec 7347 voix

<b>Promo Chasse Parrainage et Chasse accompagnée</b>		
POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
7340	350	72
7347	350	72

PRIX BRACELETS CERFS/DAIMS/CHEVREUILS et autres contributions à l'indemnisation des dégâts : « **POUR** » avec 4222 voix

<b>Prix Bracelets cerfs / daims / chevreuils et autres contrib. à indemnisation dégâts GG</b>		
POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
4215	2498	1049
4222	2498	1049

VOTE CONTRIBUTION FORFAITAIRE EN CAS DE DEGATS : « **POUR** » avec 3897 voix

<b>Vote contribution forfaitaire en cas de dégâts</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	
3897	2236	1629
3897	2243	1629

PRIX DES TIMBRES : « **POUR** » avec 6733 voix

### Prix des timbres

POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
6726	387	649
6733	387	649

COTISATIONS REVERSEES AUX DIVERS ORGANISMES : « **POUR** » avec 5914 voix

### Cotisations reversées aux divers organismes

POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
5907	694	1161
5914	694	1161

BUDGET PREVISIONNEL : « **POUR** » avec 5378 voix

### Budget prévisionnel

POUR	CONTRE	ABSENTION
7		
5371	713	1678
5378	713	1678



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

**Me Damien MAYNIE**



  
COMMISSAIRES  
DE JUSTICE

# Annexes





# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

13 avril 2024

EAUZE



Siège social : 530, route de Toulouse - 32000 AUCH  
☎ 05 62 60 28 30 ☎ 05 62 63 45 32  
✉ [chasseursdugers@fdc32.fr](mailto:chasseursdugers@fdc32.fr) site : [www.chasse-nature-occitanie.fr](http://www.chasse-nature-occitanie.fr)  
Association loi 1901 - SIRET : 77697980900030 - APE : 9319Z

Dossier de convocation

## Convocation

Madame, Monsieur,

Cette année, l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Gers aura lieu à la Halle des expositions, **le samedi 13 avril 2024, à Eauze, à 9 h.**

Lors de la réunion du 29 janvier 2024, les membres du Conseil d'administration ont décidé de procéder aux votes en ligne de l'ensemble des résolutions de l'assemblée générale ordinaire 2024, conformément au règlement intérieur. Ce vote sera ouvert – sur votre espace adhérent – du mercredi 3 avril 0 H 01 au mercredi 10 avril – 23 h 59.

Composent l'Assemblée générale et peuvent prendre part au vote, les adhérents à jour leur cotisation annuelle à la F.D.C. 32, à savoir :

- les adhérents territoriaux et / ou les chasseurs ayant conservé leur timbre vote.

### L'adhérent territorial :

- Chaque titulaire d'un droit de chasse dans le département (société de chasse, ACCA, particulier...) adhérent de la Fédération, dispose d'une voix par tranche de 50 ha jusqu'à un maximum de 2 500 ha (50 voix maxi).
- Le représentant légal d'un territoire ne peut pas posséder plus de 91 voix. Au-delà de ces 91 voix, un autre délégué doit être nommé.
- Un collecteur de timbre vote de vos chasseurs (**envoyé en juin 2023**) est à compléter et à retourner afin de pouvoir justifier les délégations de vote. Le nom (ou les noms) des délégués doivent y être **obligatoirement** inscrit(s).

Les statuts nous imposent que **ce collecteur soit renvoyé** à la Fédération des Chasseurs **au plus tard le 23 mars 2024 inclus.**

### Le chasseur :

Chaque titulaire du permis de chasser validé dans le Gers peut, s'il le désire, voter lui-même en ligne avant l'Assemblée Générale.

Chaque titulaire du permis de chasser peut détenir maximum 50 pouvoirs et voter en conséquence en ligne avant l'Assemblée Générale.

- ☞ **Dans ces 2 cas**, le ou les timbre(s) vote devront parvenir à la Fédération des Chasseurs **au plus tard le 23 mars inclus.**

**Rappel :** les timbres votes reçus après le 23 mars 2024 (le cachet de la poste faisant foi) ou déposés au secrétariat après cette date ne seront pas pris en considération, (**attention la FDC 32 est fermée au public le lundi matin et le week-end.**)

Chaque chasseur a eu la possibilité d'attribuer son timbre vote à un adhérent de son choix, lors de la prise de sa validation (timbre numérique). Chaque timbre vote sera comptabilisé directement dans le nombre de voix de cet adhérent selon le mode de vote.

Pour qu'une question soit posée lors de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée par 50 adhérents au minimum et adressée par écrit au siège de la Fédération **au plus tard le 23 mars 2024.**

### **RAPPEL : Modalités de vote 2024**

Cette année, le vote à l'AG ne se fait qu'uniquement en ligne. (décision du C.A. du 29 janvier 2024). Une notice explicative avec votre identifiant et votre mot de passe vous sera envoyée par mail pour vous permettre de voter sur l'espace adhérent du 3 au 10 avril inclus.



## Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Ouverture du congrès ;
- Rapport du Président ;
- Présentation des résultats des votes par l'huissier de justice ;
- Clôture de la partie statutaire.

### A l'issue des travaux statutaires, plusieurs interventions vous seront proposées :

1. Présentation de la campagne de communication de la F.D.C. 32 autour de 4 personnages ;
2. Présentation d'un sujet majeur en Gascogne : l'eau et son devenir (sous réserve de confirmation des intervenants) ;
3. Présentation des commissions fédérales ;
4. Chronique juridique.

Remise des médailles ;  
Parole aux Elus ;  
Clôture du congrès.

Le **banquet traditionnel** aura lieu à la halle de la belle Marie à **Eauze**, à l'issue de l'Assemblée Générale.

Pour les repas, les Présidents de société de chasse, des A.C.C.A, A.I.C.A, les adhérents privés et les membres du Conseil d'Administration, seuls, bénéficient d'une invitation gratuite au repas.

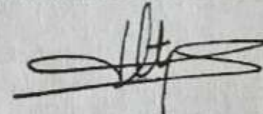
**Rappel** : les personnes qui cumulent les fonctions (ex : président de société de chasse et de GIC) n'ont droit qu'à un seul repas gratuit).

Pour les autres participants, le prix du repas est de **30 €**.

Pour vous inscrire, merci de retourner impérativement avant le 23 mars 2024 le bulletin-réponse (au verso du bordereau d'envoi) accompagné de votre choix (chèque ou prélèvement automatique) correspondant. **Le nombre de place est limité, ne tardez pas !**

**Attention** : Les repas réservés (coût important pour la FDC) et non consommés, ne seront pas remboursés sauf cas de force majeure justifié.

Le Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs du Gers



Serge CASTERAN

---

**DOCUMENTS A RENVoyer IMPERATIVEMENT POUR LE 23 MARS 2024**  
A LA FEDERATION DES CHASSEURS DU GERS – 530 ROUTE DE TOULOUSE – 32000 AUCH  
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

- ★ Les timbres - votes **32** uniquement ;
- ★ Réponse repas (avec règlement pour les repas payants).

OU A DEPOSER AU SECRETARIAT CONTRE RECEPISSE PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

lundi 13 h 30 - 16 h 30    du mardi au vendredi 8 h 15 - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30

---

## Conseil d'Administration

### Bureau :

Président :	M. Serge CASTÉLAN	FLEURANCE
Vice-président :	M. René CARPENTIER	LARROQUE ENGALIN
Vice-président :	M. Joseph FLORIO	CAZAUBON
Trésorier :	M. Jean-Paul DUPRÉ	AUCH
Trésorier adjoint :	M. Luc OSINSKI	MIRANDE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre MONNET	JEGUN

### Autres membres :

Mme Anne MALLET	HUOS
M. Baptiste AUDRECHY	MARCIAC
M. Michel BONNOTTE	SEMEZIES CACHAN
M. Ludovic CAZZOLA	EAUZE
M. Jacques DUFFAU	LAGUIAN MAZOUS
M. Benoît DUPUY	BRUGNENS
M. Alain ESCALAS	MAUVEZIN
M. Julien FAULON	SAINT BRES
M. Claude LANGLA	EAUZE

## Personnel de la Fédération

**Directeur :** Jocelyn MOREAU

### Service Administratif

#### *Secrétaires :*

Catherine CHAUVET  
Christine CORREIA

#### *Comptable :*

Céline BLAIN

### Service Technique

Frédéric BELLOT  
Marine BARAYRE  
Aymeric BONALDO  
Rémy BONNEVILLE  
Gladys GONNET  
Laurine NAVARRO  
William PÉRÉ  
Thomas RICHARD

*Contrat d'apprentissage :*  
Barbara RODES